

ANNEE 1966

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

- Vu*
11-1-66
US
- VU la Proclamation du 22 décembre 1965
VU le Décret N°144/PR du 24 décembre 1965, portant formation du Gouvernement ;
VU le Décret N°41/PC/SGG du 16 Avril 1964, fixant la liste des emplois ou charges pour lesquels la nomination
VU l'Ordonnance N°15/GPRD/SGG du 21 Janvier 1964, fixant les rémunérations des personnels servant dans un cabinet ministériel ;
VU les nécessités de service,

D É C R Ê T E :

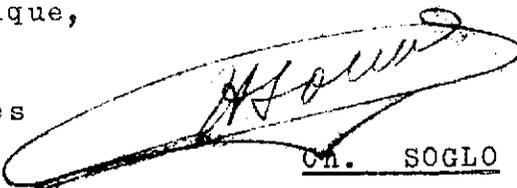
Article 1er - Mr Paul GONÇALVES, Inspecteur des Finances, est nommé, cumulativement avec ses fonctions actuelles, Conseiller Technique du Ministre des Finances et des Affaires Economiques.

Article 2 - Le présent décret qui prend effet à compter du 30 décembre 1965, sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.-

Fait à COTONOU, le 11 Janvier 1966

par le Président de la République,

le Ministre des Finances et des Affaires Economiques,


N. SOGLO


N. SOGLO

Ampliations :

PR 4 - MFAE 4 - Intéressé 1
Inspection des Finances 2 -
DGF-DB-CF-SF-DI 5 - DC 1 -
SGG 4 - Ministères 8 - IAA 2
JORD 1 - Trésor 4.